

COMPTE-RENDU COMMISSION TECHNIQUE - FINANCES ET COMMUNICATION

Date : Mardi 06 avril 2021 à 17h30

Lieu : SICTOMSED – Salle de Réunion – ZI LA PALISSE –
1070 ALLEE DES VERGERS - 07160 Le Cheylard

Présents : BROSSE Karine – COSTE René – COURTAULT Joëlle - DEBARD Cécile – GAILHOT Emmanuel -
JALLAT David - LOUIS Michel – SERRE Denis

Absent excusé : FREYDIER Nicolas

Ordre du jour :

1. Lettre d'information N°6
2. Préparation du dossier de l'appel à projet ADEME
3. Retour d'expérience composteur Collège/Lycée

I. Lettre d'information N°6

Les caractéristiques de la lettre d'information :

- Format : Feuille A3 (115g) pliée en deux
- Nombre d'exemplaire : 5700
- Date distribution : fin mai 2021
- Distribution par les services de la Poste – non nominatif

Les informations :

- La première page est destinée au « Mot du Président »
- La page centrale (page 2 et 3) est consacrée au compostage individuel et collectif
- La dernière page est consacrée à la mise en place du service de collecte des encombrants

Il est présenté une première ébauche de la lettre d'information N°6, après discussion, il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

La première page de la lettre :

LETTRE D'INFORMATION
06
MAI 2021

TRIONS PLUS
TRIONS MEUX

LE MOT DU PRÉSIDENT

ACCONS
ALBON-D'ARDECHE
ARCENS
BORÉE
CHANÉAC
DORNAS
INTRES
ISSAMOULENC
JAUNAC
LACHAPELLE-SOUS-CHANÉAC
LA ROCHETTE
LACHAMP-RAPHAËL
LE CHAMBON
LE CHEYLARD
LES NONIÈRES
MARIAC
MÉZILHAC
ST-ANDÉOL-DE-FOURCHADES
ST-BARTHÉLÉMY-LE-MEIL
SAINT-CHRISTOL
ST-CERGE-SOUS-LE-CHEYLARD
ST-GENEST-LACHAMP
ST-JEAN-ROURE
ST-JULIEN-BOUTIÈRES
ST-JULIEN-LABROUSSE
ST-MARTIAL
ST-MARTIN-DE-VALAMAS
ST-MICHEL-D'AURANCE
ST-PIERREVILLE
ST-PIRIX

Malgré les restrictions de déplacement liées à la crise sanitaire entraînant la fermeture de la déchèterie, puis un accès plus réglementé, les résultats de la collecte sélective en 2020 restent bon.

Notre système de collecte, d'utilisation facile, y est sans doute pour beaucoup, sans oublier l'achat d'une pelle de manutention permettant d'optimiser les tonnages transportés.

La nouvelle réglementation concernant la gestion des fermentescibles (loi AGECE du 10 février 2020) nous amène à revoir notre fonctionnement avec la mise en place de composteurs soit individuels (payants) soit collectifs courant 2022.

Cette part de fraction fermentescible contenue dans les ordures ménagères n'est pas négligeable puisque évaluée, après caractérisation, à 38 %, soit 666 tonnes (pour mémoire le coût d'une tonne d'OMR est de 441 €). Cette obligation peut paraître au premier abord contraignante mais l'impact financier sur le coût final du

déchets est bien réel et nous permet d'aller plus loin dans notre démarche environnementale.

En parallèle, le SICTOMSED améliore encore son service aux usagers, avec la mise en place d'une collecte gratuite, en porte-à-porte et sur rendez-vous, des encombrants les plus volumineux.

L'autre problématique restant la gestion des déchets verts qui par leur volume en constante augmentation (721 tonnes collectées en 2020) entraîne des surcoûts importants avec un traitement délocalisé (centre de compostage à Lavilledieu), un broyage sur site resterait la solution la plus économique et la plus écologique avec un recyclage local de ces broyats.

Nous œuvrons pour l'avenir, pour préserver un meilleur environnement aux générations futures, il est urgent d'agir.

Le Président du SICTOMSED
Pierre CROS

N°6 - MAI 2021 0000000000 P. 1

Sictomsed
Collectivité Adhérente des Activités de son Réseau Déchet

- Dans la liste des communes : supprimer Intres, Les Nonières, St Julien Boutières et Saint Julien Labrousse – Rajouter : Belsentes et Saint Julien d'Intres

La page centrale : page 2 et 3 de la lettre :

LE COMPOSTAGE

Le compostage est un processus biologique aérobie (en présence d'air) de transformation des matières organiques en un produit stabilisé, hygiénique : le compost. Le SICTOMSED souhaite transformer la FFOM des ménages en compost, pour cela 2 solutions :

COMPOSTEUR INDIVIDUEL

Le compostage individuel se déroule chez soi. Vous pouvez construire votre bac à compost (à l'aide de palettes) ou en acheter un auprès du Sictomsed à la déchèterie 07160 Le Cheylard (30 €). Le composteur reçoit la FFOM produite par la famille et cette dernière assure la réalisation du compost.

VIDER SA FFOM DANS LE COMPOSTEUR.
MÉLANGER.
RECOUVRIR AVEC DES DÉCHETS VERTS.

STOP
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
SACS PLAST (même biodégradables)
LITIÈRE DU CHAT
CENDRES DE CHEMINÉE
TISSUS SYNTHÉTIQUES

Tous les détails seront indiqués

CONSEILS

Selon les déchets fournis, le compost est mûr au bout de 12 mois. Un compost mûr se caractérise par un aspect homogène, une couleur sombre, une agréable odeur de terre de forêt et une structure grumeleuse.
Avant maturité : disposer votre compost en paillage sur la base des arbres ou sur des cultures déjà avancées.

LA LOI ANTI-GASPILLAGE

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AEGC) du 10 février 2020 a avancé la date de la généralisation du tri à la source des biodéchets des ordures ménagères au 31 décembre 2023. Dans le cadre de notre projet de modernisation de la collecte et de la valorisation des déchets, le SICTOMSED a décidé de mettre en place les outils nécessaires au bon déroulement de la collecte des fractions fermentescibles des ordures ménagères résiduelles (FFOM) en créant des points pour compostage collectif et en continuant la vente de composteurs individuels.

COMPOSTEUR COLLECTIF

Le compostage collectif se déroule sur le domaine public. Les bacs seront mis à disposition par le Sictomsed sur un emplacement déterminé en coopération avec la commune. Le dépôt de la FFOM se fera par les usagers, l'entretien et le bon fonctionnement seront assurés par le Sictomsed.

DÉPÔT DE LA FFOM EN VEILLANT À RECOUVRIR VOTRE FFOM DE DÉCHETS VERTS BROYÉS DISPONIBLES DANS LE PREMIER BAC.
LE MÉLANGE FFOM PLUS DÉCHETS VERTS EST DÉPOSÉ POUR MATURATION. BAC GÉRÉ PAR LE SICTOMSED.
COMPOST MÛR À DISPOSITION DES USAGERS ET COLLECTIVITÉS.

STOCKAGE DU DÉCHET VERT BROYÉ QUI SERVIRA RECOUVRIR LA FFOM.

LITIÈRE DU CHAT
CENDRES DE CHEMINÉE
TISSUS SYNTHÉTIQUES

DE LA PROCHAINE LETTRE D'INFORMATION.

Attention à bien attendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois, avant de l'incorporer au sol car, immature, un compost peut nuire aux jeunes plants.
À maturité : l'utiliser de deux manières différentes,
• soit l'épandre puis l'incorporer au sol superficiellement (sur 5 à 15 centimètres) dans le jardin potager ou au pied des arbres ;
• soit le préparer pour obtenir un support de culture qui servira à repoter les plantes.

➤ Page 2 :

- 1er paragraphe - après FFOM rajouter (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères)
- 2ème paragraphe - supprimer (30 €) et rajouter après compost : Actuellement, le SICTOMSED vend des composteurs (en plastique) à 30 €, se renseigner à la déchèterie.
- Le bandeau gris avec la main stop est à transférer sur la page 3 en dessous composteur collectif. Dans ce même bandeau supprimer le logo de la plante et le remplacer par un logo où l'on voit des branches et du gazon et indiquer sous le logo : branches et gazon / mettre en gras : tous les détails seront indiqués lors de la prochaine lettre d'information.

➤ Page 3 :

- Déplacer le paragraphe sur la loi anti-gaspillage en page 2 (le mettre avant le paragraphe sur le composteur individuel).

La dernière page de la lettre :



MODIFICATION DU SERVICE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Depuis le début des années 2000, le SICTOMSED mettait à disposition, pour les communes qui le souhaitaient, des bennes pour la collecte des déchets volumineux ne pouvant pas être transportés dans une voiture jusqu'à la déchèterie. Les bennes, une pour la ferraille et une pour les encombrants, étaient déposées le vendredi et récupérées le lundi suivant. Elles étaient en accès libre. Au fil du temps ce service a rencontré de plus en plus de problèmes : non-respect des consignes de tri / chargement intransportable / vol de déchets.

Quelques photos des bennes mises en place dans les communes pour la collecte des encombrants. Pour information : ces bennes étaient ensuite triées manuellement par un agent du SICTOMSED sur la déchèterie.




Suite aux divers problèmes rencontrés, à compter de 2021, ce service sera remplacé par une collecte des encombrants chez le particulier par les services du SICTOMSED (rappel : les encombrants sont les déchets ménagers dont le poids ou le volume ne permet pas de les transporter dans un véhicule léger) avec un maximum de deux collectes par an et par foyer.

RAPPEL IMPORTANT

Lorsque nous achetons un appareil électroménager (les Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques) ou un meuble, les enseignes sont tenues de reprendre gratuitement l'ancien (paiement d'une écotaxe lors de l'achat).




Au préalable, une prise de rendez-vous sera nécessaire auprès du site internet du SICTOMSED où l'on retrouvera le planning annuel de collecte. Le nombre de déchets sera limité à deux par foyer avec des règles d'acceptation (déchets ménagers dont le volume ou le poids - maximum 60 kg - ne permet pas de les transporter dans un véhicule léger : matelas, sommiers, table, armoires, électroménagers ne rentrant pas dans un véhicule léger...).

Le nouveau service sera mis en place à compter du 1^{er} septembre 2021 avec possibilité de prendre rendez-vous sur le site internet du SICTOMSED à compter du 1^{er} juin 2021.

SICTOMSED
 ZI La Palisse
 1070 allée des Vergers
 07160 Le Cheylard
www.sictomsed.fr





DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Pierre Cros
 RÉDACTION Sictomsed
 PHOTOS Sictomsed
 GRAPHISME/IMPRESSION Impressions Modernes
 07500 Guilhaud-Granges - imprim'Veit
 DISTRIBUTION La Poste
 N° ISSN 2610-5799 TIRAGE 5 700 exemplaires
 Sur papier recyclé - Encres végétales

➤ En bas à gauche (en dessous www.sictomsed.fr) rajouter le numéro de téléphone du SICTOMSED : 04.75.29.34.38

Semaine 15 / 16 : La lettre modifiée sera transmise aux élus de la commission pour validation.

II. Préparation du dossier de l'appel à projet ADEME

Le dossier concernant l'appel à projet de l'ADEME pour la mise en place des composteurs collectifs doit être déposé fin mai 2021.

Il est proposé le planning suivant :

- Détermination du nombre de points par les communes au plus tard le 30/04,
- Dépôt de l'appel à projet le 04/06,
- Détermination des emplacements avec les communes au plus tard le 30/06,
- Réalisation de campagne de caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles directement sur les Points d'Apport Volontaire,
- Consultation avec marché à bon de commande pour l'achat des composteurs et consultation des organismes de formation en juillet,
- Lancement des commandes en septembre ainsi que de la campagne de communication,
- Recrutement de l'agent en septembre, formation envisagée de maître composteur dans la foulée (CNFPT : organisme de formation fonction publique + Réseau Compost Citoyen),
- Début de l'installation et mise en service de novembre 2021 à janvier 2022 → à valider avec le fournisseur retenu

Après discussion, les élus de la commission valide le planning proposé ci-dessus et décide de réaliser 4 caractérisations des Ordures Ménagères Résiduelles (ouvertes à l'ensemble des élus).

Afin de ne pas dévoiler le lieu des caractérisations il est proposé de se donner rendez-vous à 08h00 au SICTOMSED aux dates suivantes :

- **Lundi 10 mai**
- **Lundi 17 mai**
- **Jeudi 27 mai**
- **Mardi 01 juin**

Il est proposé le plan de communication suivant :

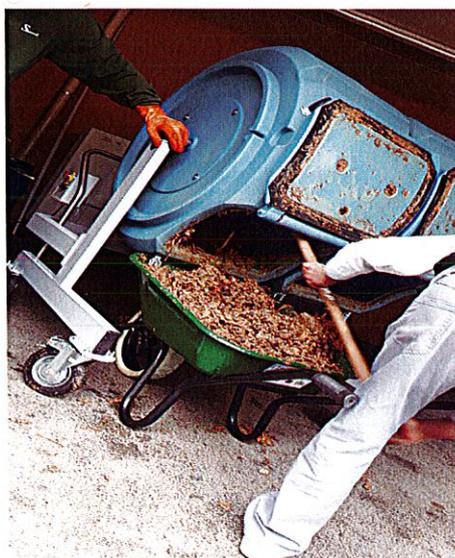
- Lettre d'information N°7 : septembre 2021 (bulletin d'inscription pour la formation de référent public, explication du principe de compostage),
- Réalisation d'une émission sur rdb en novembre 2021,
- Lancement de la formation des référents publics novembre / décembre 2021,
- Lettre d'info N°8 : décembre 2021 (mise en service, retour des caractérisations publiques et cartographie des points sur le territoire),

- Presse papier locale,
- Site internet,
- Articles municipaux,
- Inauguration

Après discussion, les élus de la commission valide les points du plan de communication ci-dessus et rajoute la mise en place d'une campagne de formation sur le compostage individuel/collectif (à indiquer dans le lettre d'information N°7).

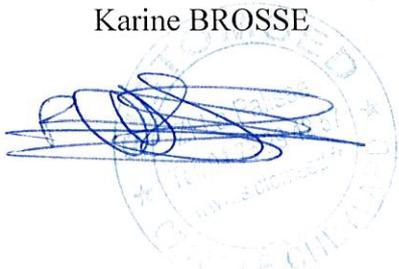
III. Retour d'expérience du composteur mis en place au collège lycée des deux vallées

En février 2021, le SICTOMSED a mis à disposition de la Cité Scolaire du Cheylard un composteur électrique (Le Culbuto). Le composteur est composé de deux cylindres recevant des déchets, entraînés par un moteur électrique. Une quantité de broyat de déchets verts est indispensable à la dégradation de la FFOM dans de bonnes conditions (environ 1/3 du poids). Après 8 semaines d'exploitation, voici les premiers résultats :



Points positifs	Points négatifs
<ul style="list-style-type: none">- 120 kg de FFOM ont été traitées- Le personnel de la Cité Scolaire est très motivé et très investi dans le projet- L'EPADH de Saint Martin de Valamas est venu voir le fonctionnement du composteur à la Cité Scolaire	<ul style="list-style-type: none">- Le broyat que le SICTOMSED a fourni est à améliorer : trop fin-- Il faut bien calibrer les déchets entre le cru et le cuit- Il est difficile d'avoir une uniformité suivant la quantité de déchets produits chaque jour
BILAN	
<ul style="list-style-type: none">- Ce système peut être intéressant pour les EPADH et les Collèges et le Lycée du secteur du SICTOMSED. A savoir que chaque établissement doit avoir une personne référente en charge de la gestion du compost.	

La 1^{ère} Vice-Présidente du SICTOMSED
Karine BROSSE



Le 2^{ème} Vice-Président du SICTOMSED
René COSTE

